



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

OGGO • NUMÉRO 137 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 5 juin 2018

Président

M. Tom Lukiwski

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le mardi 5 juin 2018

• (1100)

[Traduction]

Le président (M. Tom Lukiwski (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC)): Chers collègues, je vous souhaite la bienvenue. Je suis content de voir que vous êtes tous ici. Il nous reste un jour de moins avant les vacances, donc je suis bien content.

Des députés: Oh, oh!

Le président: Nous siégeons en séance publique, mesdames et messieurs, et nous reprenons le débat sur la motion de M. Blaikie. Je vous la relis:

Que le Comité invite chaque ministre responsable de ministères ou d'agences inscrits au tableau aux pages A1-2 à A1-8 du budget principal des dépenses 2018-2019 intitulé « Budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations ministérielles proposées pour les ministères » pour présenter une séance d'information et pour répondre aux questions relatives aux initiatives connexes, et que ces rencontres aient lieu d'ici le mercredi 6 juin 2018.

Bien sûr, il s'agit de demain.

Monsieur Blaikie, vous avez toujours la parole. J'ai encore une liste d'intervenants depuis les dernières séances. Allez-y.

M. Daniel Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Merci infiniment, monsieur le président.

Pour résumer très brièvement mes observations de la dernière fois, cette motion a pour but d'inviter les divers ministres responsables de dépenser l'argent du crédit 40 à venir discuter de leurs plans avec nous. Nous avons entendu des représentants de certains ministères nous dire qu'ils n'ont pas de plans très clair quant à ce qu'ils feront de cet argent, donc il serait intéressant d'entendre les responsables de ces ministères. Bien sûr, c'est le but de cette motion.

J'espère que nous trouverons le temps de reprendre notre examen du budget des dépenses, avec ou sans les ministres. Bien sûr, vous savez, monsieur le président, que nous avons déjà plus de 200 amendements potentiels au crédit 40. Nous en avons reçu avis hier. J'estime important d'essayer de trouver du temps pour les examiner.

Les membres du Comité savent aussi que l'échéance pour l'examen du budget par les comités est le 10 juin. Après cette date, les comités seront réputés en avoir fait rapport à la Chambre, qu'il l'ait véritablement fait ou non. Par conséquent, je préférerais effectuer cette étude avec les ministres.

Cependant, même si nous n'arrivons pas à entendre les ministres, je pense qu'il incombe au Comité de poursuivre son examen du budget le plus vite possible, pour que nous puissions au moins nous pencher sur les 200 motions proposées pour modifier le crédit 40 du Conseil du Trésor.

Je comprends que si je cède la parole à quelqu'un d'autre, il y aura un vote sur cette motion, donc je ne prendrai pas plus de temps du Comité pour mes observations.

Je vous remercie.

Le président: Merci.

La prochaine personne inscrite à ma liste est M. McCauley.

M. Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): J'aimerais lire ces 300 pages pour le compte rendu. Non, je blague.

Des députés: Oh, oh!

M. Kelly McCauley: Je suis d'accord avec la motion de M. Blaikie. Nous critiquons aussi vivement le crédit 40 pour son manque de transparence. Je siège à d'autres comités aussi, et nous avons pu constater très clairement ici, comme à d'autres comités, que les ministres ne sont pas au courant de ce à quoi servira cet argent.

Lors d'une séance en particulier — devant notre comité, en fait —, le SMA principal a dit qu'il serait ridicule que nous nous attendions à ce qu'il nous explique les détails avant même que cette dépense ne soit approuvée, ce qui va exactement à l'encontre de la procédure habituelle.

Le roi Édouard a écrit, il y a 700 ans « ce qui tous concerne devrait être par tous approuvé ». Nous n'aurons pas l'occasion de tous l'approuver, donc j'appuie la motion de M. Blaikie. Je le remercie de son travail acharné dans ce dossier.

Je terminerai en disant simplement que si nous pouvons nous prononcer par vote, nous pourrions poursuivre les travaux du Comité.

Le président: Merci, monsieur McCauley.

La suivante est Mme Ratansi.

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je dois remercier M. Blaikie. Votre aptitude à parler pendant une heure sans pause est vraiment admirable. Rares sont les gens aussi doués, et je n'en suis pas.

Il y a bien trop d'idées contradictoires qui ont été mentionnées pendant cette heure. Nous pouvons peut-être rectifier le tir un peu. En 2017, la Chambre des communes a approuvé un changement provisoire au Règlement. Il y a eu un projet pilote parallèle au processus budgétaire, parce que les années précédentes, les parlementaires approuvaient des budgets de dépenses qui n'avaient aucun sens. Je pense qu'il doit y avoir des mesures d'urgence quand on effectue la transition d'un système à un autre.

Comme vous le savez, et comme je le sais à titre de comptable, on prévoit toujours des fonds d'urgence, parce qu'il doit y avoir un coussin. C'est là où est apparu le crédit 40. Il ne contient que 10 % du budget total. Je pense que l'important, c'est que l'arrimage entre le budget et le Budget principal des dépenses nous laisse la flexibilité nécessaire pour ce genre de crédit.

Il apporte une plus grande transparence. Nous savons sur quoi nous votons. Il y a des rapports mensuels publiés en ligne. Pour la première fois, il y a un rapport mensuel en ligne qui nous explique comment ces fonds sont dépensés. C'est l'équilibre qui s'est établi dans le processus d'établissement du Budget principal des dépenses.

Je pense qu'il faut aussi comprendre que le crédit d'exécution du budget, qui représente 7 milliards de dollars, servira exclusivement aux mesures approuvées dans le cadre du budget fédéral 2018. Si les fonds ne sont pas utilisés, ils périront. Le VG l'a dit très clairement. Le DPB en a probablement une autre interprétation, mais je serais portée à donner préséance à l'avis du VG avant celui du DPB.

Vous indiquez dans votre motion qu'il faudrait inviter les ministres à comparaître, mais les ministres peuvent comparaître devant n'importe quel comité. Le ministre Brison et la ministre Qualtrough ont déjà comparu sur le Budget principal des dépenses. Les ministres suivants ont également déjà comparu ou le feront sous peu devant d'autres comités: le Président devant le comité de la procédure et des affaires de la Chambre; le ministre Bains et la ministre Duncan devant celui de l'industrie; le ministre Morneau et la ministre Lebovillier devant le comité des finances; le ministre Goodale à la sécurité; le ministre Duclos, la ministre Duncan et la ministre Hajdu devant le comité des ressources humaines; la ministre Monsef à celui de la condition féminine; le ministre MacAulay à l'agriculture, ainsi que la ministre Freeland.

Ils sont toujours prêts à comparaître. J'estime donc, et c'est l'avis de mon parti, que cette motion est inutile. Nous demandons le vote.

● (1105)

Le président: Si vous pouvez formuler tout cela sous forme de motion en bonne et due forme, je devrai demander le vote.

Mme Yasmin Ratansi: D'accord.

Monsieur le président, je propose l'ajournement du débat et la tenue du vote.

Le président: La motion vise l'ajournement du débat. Je devrai donc demander immédiatement le vote.

M. Daniel Blaikie: Monsieur le président, d'après ce que j'ai compris, nous votons sur le fond de la motion et non sur l'ajournement du débat en tant que tel.

Le président: C'est juste.

Mme Yasmin Ratansi: Monsieur Blaikie, vous avez raison.

Nous retirons la motion d'ajournement du débat.

Nous déposons plutôt une motion afin de demander le vote sur la motion.

Le président: Je tiens à m'assurer que nous respectons la procédure.

Cela ne force pas le vote. Cependant, il y a deux autres personnes inscrites à la liste des intervenants: M. Peterson et M. McCauley. S'ils nous cèdent leur temps ou s'ils n'ont rien à dire, nous pourrions voter tout de suite.

Monsieur Peterson, vous êtes le prochain.

M. Kyle Peterson (Newmarket—Aurora, Lib.): J'aurais beaucoup à dire, mais je cède mon temps.

Un député: Je demande le vote par appel nominal.

Le président: Nous tiendrons un vote par appel nominal.

(La motion est rejetée par 6 voix contre 3.)

Le président: Monsieur Blaikie, à vous la parole.

M. Daniel Blaikie: Je propose maintenant que le Comité reprenne l'examen des crédits qui lui ont été renvoyés dans le cadre du Budget principal des dépenses 2018-2019.

Le président: Cela nécessite un vote sans débat. Souhaitez-vous qu'il se tienne par appel nominal?

M. Daniel Blaikie: Oui, s'il vous plaît.

(La motion est rejetée par 6 voix contre 3.)

● (1110)

Le président: Chers collègues, avant que je ne suspende la séance pour passer à huis clos, j'ai quelque chose à vous dire.

Madame Ratansi, vous avez affirmé que l'aptitude de M. Blaikie à parler pendant une heure sans interruption était un don rare. Je vous rappelle que j'ai déjà fait un peu d'obstruction moi-même, de temps en temps, et que mon record personnel est de huit heures et demie sans arrêt. Je dois dire qu'en félicitant M. Blaikie et en oubliant ce que j'ai fait moi-même ces dernières années, vous blessez mon amour propre.

Des députés: Oh, oh!

Le président: Nous allons maintenant suspendre la séance quelques instants avant de poursuivre à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

● (1110)

_____ (Pause) _____

● (1220)

[La séance publique reprend.]

Le président: Chers collègues, reprenons. La séance est désormais publique.

Allez-y, monsieur Blaikie.

M. Daniel Blaikie: Merci beaucoup, monsieur le président.

S'il nous reste un peu de temps, avant la fin de la séance, j'aimerais proposer encore une fois, comme j'estime important que nous nous penchions sur le budget des dépenses, que nous reprenions l'étude des crédits prévus dans le Budget principal des dépenses 2018-2019.

Le président: La motion nécessite un vote immédiat. Elle ne peut pas faire l'objet de débat. La motion est mise aux voix.

M. Daniel Blaikie: Puis-je demander le vote par appel nominal?

(La motion est rejetée par 6 voix contre 3.)

Le président: Avez-vous d'autres questions à soumettre au Comité?

Oui, monsieur McCauley.

M. Kelly McCauley: J'aimerais proposer cette motion:

Que le Comité prolonge sa séance le jeudi 7 juin 2018, afin de discuter avec un groupe de fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor et des fonctionnaires de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, du ministère des Finances, du ministère des Pêches et des Océans, du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, du ministère des Services aux Autochtones Canada, du ministère de l'Industrie, du ministère des Ressources naturelles, du ministère de l'Environnement, du ministère des Transports, du Conseil national de recherches du Canada et du Commissariat à la magistrature fédérale Canada de leurs affectations dans le Budget principal des dépenses de 2018-2019, selon la liste publiée en ligne par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le président: Un instant, s'il vous plaît, monsieur McCauley.

Kelly, nous avons reçu avis de votre motion. Nous n'en discuterons pas aujourd'hui, mais maintenant que nous en avons reçu avis, vous pourrez certainement la déposer à la prochaine séance pour que nous en débattions.

Allez-y, monsieur Peterson.

M. Kyle Peterson: Je propose la levée de la séance.

Le président: Nous avons reçu une motion d'ajournement, mais je voudrais savoir s'il y a autre chose dont nous devons discuter.

● (1225)

M. Kyle Peterson: Il n'y a pas d'autre point à l'ordre du jour.

Un député: [Note de la rédaction: inaudible] juste au cas où nous aurions d'autres motions à déposer?

M. Kyle Peterson: Nous pouvons tous jouer le même jeu.

M. Kelly McCauley: La démocratie n'est pas un jeu, monsieur Peterson.

Des députés: Oh, oh!

Le président: Sur cette réflexion profonde, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>